

# J.A. Lausanne Domaine 1977 public

Bi-mensuel romand  
N° 167 25 février 1972 Neuvième année

Rédacteur responsable: Pierre-Antoine Goy  
Lè numéro : 1 franc

Abonnement pour 20 numéros :  
Pour la Suisse : 15 francs  
Pour l'étranger : 20 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. (021) 22 69 10  
Chèque postal 10 - 155 27  
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Laurent Bonnard  
Claude Bossoney  
Claude Bossy  
Jean-Claude Crevoisier  
Jean-Daniel Delley  
Ruth Dreifuss  
Jean-Claude Favez  
Henri Galland  
Jean-Pierre Ghelfi

Le N° 168 sortira de presse le 3 mars 1972

## Politique extérieure et alpinisme

7 -

La politique étrangère n'a jamais été le fort du parti socialiste comme tel. Absorbés par de vastes problèmes sociaux (AVS, logement), économiques et militaires, les congrès de ces dernières années n'ont guère eu le temps ou la disponibilité d'esprit nécessaires pour définir l'option socialiste ni même une ligne directrice en politique extérieure. Le discours-ministre de Willy Spühler en 1968 n'avait guère suscité de débat. Et c'est sans discussion non plus que le Congrès de Bienne avait adopté un rapport de Walter Bringolf et Walter Renschler qui amenait le parti à se déclarer favorable, à terme, à l'adhésion aux Communautés européennes. Il reste à déterminer la valeur que l'on peut attribuer à une prise de position aussi fondamentale, obtenue devant une assemblée lassée et clairsemée.

Cette attitude a du moins l'avantage de ne pas lier les mains des titulaires socialistes du Département politique. Elle permet au parti d'adhérer à la ligne suivie par le Conseil fédéral en matière d'intégration. Mais elle a pour inconvénient de laisser les quelques députés qui s'aventurent dans ce domaine s'avancer sous leur seule responsabilité personnelle. Seule la coopération technique a pu parfois donner lieu à une prise de conscience collective, mais elle reste la chasse gardée de certains conseillers dont l'opinion n'est pas souvent partagée par leurs collègues.

### L'attrait des sommets

Pourtant, un certain réveil semble se produire au sommet de la hiérarchie. La participation des socialistes suisses au dernier congrès de l'Internationale, en mai 1971 à Helsinki, fut loin d'être passive. A l'heure où la diplomatie officielle découvre la vertu du voyage et le mérite du contact personnel, la présence d'une délégation du PS suisse à des manifestations internationales permet de recueillir d'utiles informations, de nouer d'agréables relations et en tout cas de rappeler l'importance du parti sur la scène suisse.

C'est dans ce contexte qu'il faut relever la récente rencontre des dirigeants socialistes des pays alpins, à Igl en Autriche. A côté des chanceliers fédéraux Brandt et Kreisky, de l'ancien président de la République italienne Sarragat, Arthur Schmidt et Richard Müller ont assisté à ce sommet des sommets dont on sait au fond fort peu de choses. L'accueil et l'encadrement des ouvriers italiens émigrés a été l'une des principales préoccupations affichées par les hommes politiques alpo-socialistes. L'affaire est assurément importante et si la concertation des points de vue débouche sur une action commune, il y aura quelque chose de changé dans le climat régional. Mais quelle est la liberté de manœuvre du PS suisse ? Peut-il sans danger souscrire à l'abolition du statut de saisonnier que demandent les Italiens, sans risquer l'abandon virtuel de la politique de stabilisation dont il a réclamé l'application depuis huit

## Présentations

Depuis le numéro 163, une ligne est venue régulièrement s'ajouter au générique bi-mensuel de « Domaine public » : « Rédaction, administration, Saint-Pierre 1, 1003 Lausanne ». Cette modification discrète d'un texte qui n'avait guère varié pendant près de huit ans a peut-être passée inaperçue aux yeux des lecteurs; l'apparition de ces quelques mots marquait pourtant le début d'une nouvelle période de DP et plus spécialement l'amorce du lancement de l'hebdomadaire. Dès les premiers jours de décembre, M<sup>lle</sup> Ginette Schneider, engagée à plein temps comme secrétaire, plongeait dans le fichier des abonnés, s'initiait aux finesses de l'administration du journal et préparait la campagne de promotion de la nouvelle formule. Biennoise, bilingue, ayant collaboré pendant deux ans au « Journal du Jura », Mlle Schneider est qualifiée pour mener à bien cette tâche.

Deux mois plus tard, le 24 janvier très exactement, entrait en fonction le journaliste professionnel dé-

ans déjà ? L'autre objet avoué des délibérations, c'est l'environnement. On conçoit que la convergence précise des politiques nationales en l'occurrence est souhaitable, mais ne suppose-t-elle pas l'examen de problèmes très techniques, dépassant les moyens de partis politiques, si puissants soient-ils ?

### Hypothèses

L'initiative du chancelier autrichien a certainement d'autres motivations. L'idée de coopération régionale, il l'a d'ailleurs lancée au niveau des Etats. L'écho lui en est revenu très affaibli.

A l'échelon des partis, elle est quasi instituée entre les pays nordiques et la social-démocratie allemande. L'été à la mer, l'hiver à la montagne : Willy Brandt est le véritable pivot de cette collaboration des partis socialistes. Dès lors, l'hypothèse est-elle trop hasardeuse de suggérer que l'on a aussi parlé, à Igl, de sécurité européenne, d'Ostpolitik, bref de grande politique européenne ? En tout cas, il eût été dommage de ne pas saisir l'occasion pour aborder ces sujets et essayer d'accorder les violons entre deux Etats membres de l'OTAN et deux neutres. Ne serait-ce qu'à propos de la reconnaissance de la RDA...

La demande d'associer la France aux futures discussions social-alpines, présentée par la délégation du PS suisse, ne trahit-elle pas justement la place que les affaires de politique européenne ont dû occuper à l'ordre du jour d'Igl ?

Si tel est le cas, trois remarques.

D'abord, quelle est aujourd'hui la position du PS sur la problématique européenne ? Au cours d'une conférence publique, largement rapportée par la presse, l'administration a exposé sa conception de la conférence sur la sécurité européenne. Ce faisant, elle a ouvert — en dehors du Parlement, notons-le — un débat capital pour l'orientation de notre politique à venir. Mais, un mois après l'événement, on attend encore de savoir ce qu'en pensent les partis politiques. Quelle est donc la politique défendue par la délégation suisse ?

Ensuite, pourquoi aucun des conseillers fédéraux n'a-t-il fait partie de la représentation socialiste suisse ? Ce n'est pas faire injure au président et au vice-président du PS que de dire que l'inclusion, dans leur délégation, de Pierre Graber ou de Hans Peter Tschudi aurait donné plus de poids à la rencontre. Au moment où la négociation sur l'accord de non-intégration européenne entre la Suisse et la Communauté entre dans sa phase finale, c'est une chance perdue de faire se rencontrer les hommes qui décident. Dommage.

Enfin, la proposition d'inviter Mitterand traduit-elle un rapprochement idéologique du PS suisse et du PS français ? Il est vrai qu'aujourd'hui, tous deux ont un point commun évident : ils sont, l'un et l'autre, à la recherche d'une politique extérieure.

signé par l'assemblée générale pour devenir rédacteur responsable de DP, Laurent Bonnard; il quittait ainsi la « Gazette de Lausanne », où il avait appris son métier pendant quatre ans, passant de la rubrique de politique étrangère à des responsabilités plus larges dans le cadre de l'animation quotidienne de ce journal, tout en collaborant à la « Gazette littéraire » notamment en tant que responsable de la rubrique cinématographique.

L'entrée d'un professionnel dans l'équipe de DP, qui a toujours fait profession d'amateurisme au meilleur sens du terme, peut surprendre. Une telle décision s'imposait pourtant à plusieurs égards. Avec le travail que suppose la rédaction d'un bi-mensuel, les animateurs de DP avaient atteint un seuil qu'il était impossible de franchir sans modifier l'organisation du journal que nous présenterons plus en détail dans le prochain numéro. Suivre l'actualité hebdomadairement exige de plus une disponibilité totale de la part d'un rédacteur attentif à coordonner dans ce sens l'activité des différents groupes cantonaux, appelés à jouer un rôle de plus en plus important.

# Objectifs 1971-1975

## Les partis n'ont pas su « vendre » la convention qu'ils ont signée; elle est pourtant intéressante

Les partis et groupes parlementaires gouvernementaux ont signé une convention qui énumère les tâches principales qui devront être abordées au cours de la présente législature. Comment apprécier cette convention ? La première idée — qui n'est pas forcément la meilleure — est d'aller voir dans le texte, et de comparer les formules qu'il contient avec celles du programme socialiste par exemple. Cette confrontation permet de faire deux types de constatations. Quels sont les points sur lesquels l'accord inter-parti égale ou est « en retrait » par rapport au programme considéré ? Quels sont les points où l'accord est muet par rapport à ce même programme ?

1. Les chapitres sur le logement (construction, financement, protection des locataires), la politique économique (base constitutionnelle, statistiques, moyens d'action de la banque nationale, politique financière), l'aménagement du territoire (législation, transports, développement régional), la protection de l'environnement sont globalement équivalents à ceux du manifeste socialiste.
2. Les chapitres concernant l'enseignement (nouvelle base constitutionnelle, coordination scolaire, bourses d'études, formation professionnelle, recherche, perfectionnement), promotion de la femme, radio et télévision, politique extérieure, défense militaire, sont quelque peu en retrait du programme socialiste.
3. Trois autres chapitres, auxquels le programme socialiste accorde une place importante, n'apparaissent par contre pas dans l'accord inter-parti. Ce sont la réalisation d'une très large sécurité sociale, la maîtrise de l'économie, du développement industriel et de la planification, ainsi que la réforme de la fiscalité suisse.

Du point de vue du contenu de l'accord, les socialistes ne semblent pas avoir dû faire de concession notable. Ce qui implique que les radicaux et les paysans ont dû s'aligner sur l'essentiel des positions défendues par les socialistes et les démocrates-chrétiens.

### Préserver son image de marque

Il faut toutefois préciser. Cette convention inter-parti est un accord minimum. Autrement dit, les quatre signataires se sont engagés à réaliser au cours de la législature 1971-1975 au moins ce qui figure dans le texte. Or ce qu'il contient (points 1 et 2 ci-dessus) est considérable compte tenu de ce que les Chambres fédérales ont réussi à (ne pas) faire pendant la législature 1967-1971. Cet accord minimum, par ailleurs, n'interdit nullement à chaque groupe parlementaire d'aller plus loin, comme on dit, lorsque les projets en question arriveront en discussion, de sorte que chacun d'eux pourra continuer à manifester sa spécificité, à préserver en quelque sorte son image de marque.

Reste les problèmes (point 3) où aucun accord, même mini, n'a pu être réalisé. Ils montrent très bien les limites de la participation socialiste au gouvernement pour aider à faire tourner plus rapidement la roue du progrès social. Et, par conséquent, à partir d'où les socialistes sont seuls pour aider à une prise générale de conscience qui constitue, en démocratie référendaire, la condition préalable nécessaire à la solution des problèmes. De ce point de vue, cette convention inter-parti clarifie utilement le débat politique en précisant les responsabilités.

### Les trouble-fêtes du tête-à-tête

L'essentiel, cependant, est ailleurs. C'est un thème constant depuis de nombreuses années des forces progressistes de dénoncer l'emprise exercée par les associations économiques dans le processus de décision au niveau de la politique fédérale, ici considérée. Souvent, nous avons mis en évidence cette

symbiose dans laquelle vivent ces associations, l'administration et le gouvernement. Cette situation détestable s'explique de plusieurs raisons — institutionnelles, politiques — sur lesquelles nous ne reviendrons pas.

Ce qu'il importe de constater, c'est qu'il n'existe pas, dans la situation actuelle, compte tenu du rapport des forces, plusieurs manières d'infléchir cet état de fait. La convention inter-parti en est une. Parce qu'elle énumère des objectifs à atteindre dans les quatre prochaines années, parce qu'elle indique le cadre général dans lequel chacun d'entre eux devra être abordé et fixe quelques orientations principales pour les résoudre, la convention ré-introduit en quelque sorte le politique dans le processus d'élaboration des décisions. Puisque procédure de consultation il y a, la convention permet aux partis d'intervenir dès les premiers travaux préparatoires : de vrais trouble-fêtes dans le tête-à-tête associations économiques-administration : nulle surprise que les radicaux soient les plus réticents... D'autant plus que les partis ont également indiqué qu'ils se rencontreraient régulièrement au cours de la législature pour aborder d'autres problèmes, notamment ceux qui ne font que l'objet d'une mention en fin de convention.

Cette évolution est considérable. Elle pourrait, à terme, entraîner de profonds changements dans les habitudes et les pratiques politiques fédérales. Mais pourquoi faut-il que jusqu'aux réalisations les plus intéressantes, tout ce qui vient de la Berne fédérale, administrative ou politique, reste méconnu parce qu'entouré de grisaille ?

## Annexe

Quelques formules extraites du Manifeste socialiste (M) et de la Convention inter-parti (C). Le Manifeste est écrit sur un ton incisif, volontiers provocateur, avec des formules à l'emporte-pièce, alors que la Convention, exigence confédérale, est rédigée sur un ton neutre. La confrontation dépassera donc la proclamation verbale.

### Logement

1. M : « La Confédération doit énergiquement intervenir en mettant des capitaux à disposition de la construction non-spéculative d'appartements d'utilité publique. Ces subventions seront exclusivement employées pour des locataires économiquement défavorisés. »  
C : « La Confédération prendra les mesures nécessaires en vue d'assurer une fourniture suffisante de capitaux permettant la construction de logements. Elle facilitera le financement de la construction de logements d'un prix favorable en accordant et en cautionnant des prêts. Une priorité spéciale est reconnue en faveur de la construction de logements d'utilité publique. »
2. M : « Il faut réintroduire la protection des locataires et le contrôle des loyers dans les régions où sévit la pénurie du logement. La Confédération octroie aux cantons les compétences nécessaires. »  
C : « On intensifiera la protection des locataires en conférant force obligatoire aux conventions passées entre les organisations intéressées. A l'intention des régions particulièrement frappées par la pénurie de logements, il y aura lieu en outre d'établir, dans ce domaine précis, une législation d'urgence destinée à combattre les abus. »

### Politique conjoncturelle

- M : « Pour éviter et combattre les effets négatifs de développements inflationnistes et de récessions économiques, il convient de disposer d'une politique fiscale appropriée. Il faut édicter une loi de stabilisation qui deviendra un moyen efficace pour permettre à la Confédération et à la Banque nationale de régulariser l'offre de crédit et de capital en fonction de la capacité productive de l'économie. »  
C : « La Confédération pourra dans ce sens, en dérogeant au besoin à la liberté du commerce et de l'industrie, prendre des mesures en vue d'empêcher et de combattre le chômage et le renchérissement, principalement dans le domaine de l'argent et du crédit, des finances publiques et des relations économiques extérieures. (...) « Les moyens d'action de la Banque nationale doivent avoir une base légale de façon que la masse monétaire intérieure et les liquidités générales de l'économie puissent être influencées suivant l'accroissement du produit social réel. (...) « La politique financière de l'ensemble du secteur public doit être pratiquée conformément aux exigences de la politique conjoncturelle. »

### Aménagement du territoire

- M : « Il est aussi urgent de rendre nos moyens de transports en commun plus attractifs. Il faut créer des liaisons CFF rapides avec les aéroports et entre les grandes villes. Les mesures de rationalisation ne seront pas prises au détriment de la sécurité du trafic. Les grandes villes et leurs agglomérations ont besoin de l'aide fédérale car elles ne pourront pas surmonter elles-mêmes leurs problèmes de circulation et de transport. »  
C : « La Confédération doit, dans l'assainissement du trafic dans les agglomérations, exercer une influence de coordination et participer aux dépenses considérables qui dépassent les possibilités financières des cantons et des communes. La priorité doit être reconnue au développement du trafic public. Cela implique la mise à disposition d'un grand éventail de moyens de transport rapides, confortables et peu onéreux. »

### Environnement

- M : « Aussi la protection de l'environnement importe-t-elle par dessus tout. Elle doit avoir la priorité absolue. Des eaux qui se meurent, des paysages profanés, un air empoisonné et un bruit assourdissant ne doivent plus être la carte de visite de la Suisse. (...) Après l'article constitutionnel sur la protection de l'homme et de l'environnement, il « reste encore à créer les bases légales et à édicter les mesures nécessaires. Il reste à passer aux réalisations. Les beautés de la nature constituent une vraie richesse. »  
C : « Les dispositions d'exécution relatives à l'article concernant l'environnement devront être édictées pendant la législature. On partira du principe de la responsabilité causale et, en ce qui concerne les frais, du principe qu'ils doivent être supportés par ceux qui les ont causés. (...) « Certaines mesures doivent être prises immédiatement, comme l'amélioration de l'hygiène de l'air ; la diminution de la teneur en plomb des carburants liquides ; l'interdiction de l'utilisation des emballages perdus difficiles à détruire ; la destruction ordonnée, contrôlée et sans effet dommageable de toutes les ordures ; la création de zones de silence ; l'établissement et le financement d'espaces réservés aux loisirs. »

## Les bons et les mauvais

Il y a une jeunesse saine et studieuse, et une minorité d'excités qui veulent tout détruire. Il y a les bons citoyens qui travaillent et qui respectent les traditions, et il y a les autres qui critiquent à tout propos les autorités, qui ne sont jamais contents. Il y a les bons députés qui comprennent l'intérêt supérieur du pays, et les Arthur Villard à qui l'on ne peut pas se fier. Des hommes politiques, des journalistes cherchent à accréditer cette thèse noir-blanc : d'un côté ceux qui jouent le « jeu », de l'autre ceux qui mettent en question les dogmes et les valeurs établis. Avec ces derniers plus de dialogue possible; on doit les mettre sur la touche. Ces censeurs du civisme distinguent ainsi les socialistes respectables et les « aventuristes ». Le « Journal de Genève » prenant prétexte d'une émission de TV avec Pierre Graber, a tressé des couronnes aux deux représentants socialistes au Conseil fédéral, pour les opposer à certains socialistes romands. Avec les premiers il préconise « un large esprit de dialogue exempt de toute crispation qui pourrait provoquer un repli malheureux ». Avec les autres un ferme rappel des conditions du dialogue. Voilà qui est clair : on sent percer à droite la crainte qu'ont suscitée les derniers congrès du PSS. Cette tactique ne peut que manquer son but. L'affaire Villard l'a prouvé. Quelle que soit sa diversité, un parti ne saurait admettre que l'extérieur, avec condescendance ou complaisance, décrète quels sont ses bons et mauvais éléments. Cette remarque est d'ailleurs valable aussi pour l'extrême-gauche, comme pour la droite ; l'une et l'autre éprouvant la même tentation (encouragée, parfois on le regrette, de l'intérieur) à décerner les certificats de « bons » et de « mauvais » socialistes. Quant au « Journal de Genève », il retarde, c'est-à-dire qu'il se trompe. Il s'imagine encore que la participation socialiste est « octroyée ». En fait la droite sait qu'elle ne peut gouverner sans les socialistes. L'initiative des conditions à poser se trouve donc à gauche. Quelles doivent être ces conditions, tout est là ?

## Avoir fiscal pour propriétaires « raisonnables » ?

La crise du logement est aujourd'hui le talon d'Achille du capitalisme helvétique. Aussi les tentatives de justification du système ne manquent-elles pas. C'était hier (« Feuille d'Avis » du 2 février) M. Jean-Pierre Masméjan qui tentait l'exercice.

La recette est connue. L'avertissement d'abord : Si l'on dénie au propriétaire le droit de maintenir ses revenus, plus de nouveaux appartements sur le marché. Puis une concession aux locataires : Beaucoup de citoyens et de citoyennes ont de la peine à trouver un logement à la mesure de leurs moyens. Concession que l'on tempère immédiatement : La crise, c'est à l'augmentation de la surface que revendique chaque habitant, à l'allongement de la vie qu'on la doit. Suit une mise en garde contre les fausses solutions : L'aménagement du territoire qui accroîtra les risques de spéculation. Les restrictions imposées par l'Etat en matière de loyer qui pourraient décourager la construction. Enfin les « mesures négatives » qui consistent à taxer lourdement les bénéfices de la spéculation, qui risquent, encore, de décourager les placements immobiliers. Les solutions ? Un appel à l'augmentation de la productivité, une invitation à faire preuve d'imagination et une proposition « de mesures positives qui viseraient à encourager les propriétaires raisonnables » ! Risquons-nous à rappeler certaines évidences : Les causes citées comme étant l'origine de la crise sont permanentes. L'aspiration à plus d'espace, l'allongement de la vie, ne sont pas des phénomènes récents ou imprévus. S'il y a pénurie, c'est que le système libéral résoud ce problème comme tous les autres : A chacun un toit à la mesure de son revenu, quels que soient ses besoins. (Voir le peu d'appartements de plus de trois pièces et demie que l'on construit).

L'augmentation de la surface occupée par habitant est relative. Si le nombre d'habitants par pièce diminue, la surface de celles-ci décroît également. Quant à l'aménagement du territoire, il ne consiste pas seulement à diviser l'espace en zones mais aussi à redéfinir les compétences respectives des collectivités publiques et des intérêts privés. Ce sujet est suffisamment important et actuel pour que nous y revenions prochainement. Entre temps l'imagination de M. Masméjan lui aura permis de préciser son projet d'encouragement aux propriétaires « raisonnables ».

## Pauwels et la société adulte

Agréable un débat où la TV rompt le rond et le ronron des tables rondes. On met les participants sur des sièges, des perchoirs, en ordre dispersé; au fond de cette cage, celui qui fait front.

C'est une formule qui permet de grandes réussites si le cameraman connaît son métier. Dans le débat avec Pauwels, ce fut le cas. Félicitations, notamment cet art de filmer, sans indiscretion mais avec impertinence, celui qui écoute et non pas seulement celui qui parle. On en apprenait autant sur le tempérament de M. Ziegler, quand on le voyait se caresser le visage ou têter sa cigarette que quand on l'entendait parler.

Pauwels, c'est le triomphe de l'aplomb. Il affirme : le culot paie. Il part pourtant sur des thèmes qui sont proches de ceux de Revel, mais il est cynique, là où Revel est tonique, c'est-à-dire politique.

Inutile de se perdre à propos de cette émission TV dans des considérations sur le bonheur. C'est un art oiseux ou difficile. Les participants l'ont éprouvé. Quand on a le physique un tantinet replet et le poil sainement luisant comme M. Fontanet, il est difficile de répondre devant la caméra à la question : « N'est-ce pas que le malheur du Tiers-Monde vous empêche de dormir toutes les nuits » ?

Mais une chose nous a frappés. Pauwels attaque aussi, et là à juste titre, l'absurde religiosité qui se développe à partir des problèmes aigus de la croissance moderne.

Il y a ceux qui réinventent l'Apocalypse, ceux qui retrouvent les formes d'un culte à la Nature et sa divinité maternelle ou à l'arbre et sa divinité virile. C'est l'époque où Jésus devient vedette. Jésus super-star !

Face à ces cultes nouveaux et à la multiplication des messianismes, on ose souhaiter que la gauche ne laissera pas à des Pauwels seuls, parce qu'ils sont cyniques et réactionnaires, le soin de définir une société adulte.

Est adulte une société qui résout par des projets politiques, démocratiquement discutés, les problèmes de son développement au lieu de considérer comme fatale la course à une catastrophe, avec refuge dans l'incantation et les nouveaux magismes.

## Logement: des contre-vérités

Le conseiller fédéral Celio, dans une lettre à l'Union zurichoise des propriétaires d'immeubles, rendant compte d'un entretien qu'il eut avec le conseiller national Richard Müller, secrétaire central de l'Union-PTT, sur le problème du logement, déclare notamment que ce fut une erreur de supprimer la surveillance des loyers dans les agglomérations et que l'économie, qui a soutenu cette mesure, devra bientôt payer la facture. A Genève et dans les environs, écrit-il, les conditions qui règnent sont presque de la provocation.

On vient d'apprendre par la bouche du conseiller d'Etat Duboule, qui dirige à Genève la délégation gouvernementale du logement, que la situation évoluait favorablement : l'augmentation démographique diminue, les demandes de logements officiellement enregistrées également. Pourtant on a construit en 1971 4004 logements sur les 5000 prévus par le plan d'action-logement; dans ce nombre, 475 appartements à vendre, villas non comprises. Cela fait 12 % du total. Mais répétons-le, ce chiffre n'a qu'une signification limitée. Une statistique selon la surface ou les capitaux investis serait beaucoup plus parlante; elle montrerait que la part des logements de luxe dans le total de la construction est bien supérieur. Mais ces chiffres n'existent pas. Avec des pourcentages incomplets on ne peut affirmer que des contre-vérités.

## Incompétents ?

La « Tagwacht » de Berne nous apprend que la Radio suisse alémanique a diffusé six émissions de 45 minutes sous le titre « Was ist Kapitalismus ? » (Qu'est-ce que le capitalisme ?). Cinq professeurs éminents : un professeur allemand qui enseigne à Bâle, le professeur Erhard, le professeur Abendroth, J. Kenneth Galbraight et Ernest Mandel (mais oui, celui qui n'a pas le droit de pénétrer en Suisse, mais qui a pu ainsi parler à la Radio suisse), en bref trois Allemands, un citoyen des Etats-Unis et un Belge. En revanche, aucun spécialiste suisse. La « Tagwacht » ajoute : « On n'entendit pas de conférencier suisse soit parce que ce système économique n'existe pas dans notre pays, soit parce que personne a quelque chose à dire sur ce sujet. »

## Un ours est mort

Tous les deux mois, depuis huit ans, c'est-à-dire à peu près depuis la fondation de DP, un petit journal saint-gallois nous parvenait : six pages petit format, pas de publicité. Son nom « Gallusbär » (l'ours de Gall). Le numéro qui vient de paraître nous annonce que c'est le dernier. Très catholique, mais hostile au parti chrétien-démocrate, le « Gallusbär » était surtout le journal d'un homme. Celui-ci aura probablement été déçu du peu d'échos de son action.

## Droit à la formation - Droit à l'information

Le conseiller fédéral Tschudi a présenté à la fin du mois de janvier le projet d'articles 27 et 27 bis de la constitution fédérale adoptés par le gouvernement. Conçus notamment comme une réponse à l'initiative populaire pour la coordination scolaire lancée par les jeunes du Parti des paysans, artisans et bourgeois, le nouveau texte marque une étape importante, même si elle est discrète, sur la voie de l'extension progressive et inévitable du pouvoir fédéral en matière d'enseignement.

Le projet contient une petite révolution sur un autre point encore. Malgré des précédents malheureux — droit au travail, droit au logement — la Confédération propose en effet d'introduire dans la constitution fédérale un droit social nouveau et important, sous la forme de l'alinéa 1 du nouvel article 27: « Chaque habitant a le droit d'acquérir une formation conforme à ses aptitudes. »

Cette disposition est d'autant plus intéressante qu'elle ne figurait pas dans le texte de l'avant-projet soumis aux groupements intéressés, aux partis, aux cantons. L'alinéa 1 de l'article 27 était alors ainsi rédigé : « L'instruction vise à permettre à chacun d'acquérir, compte tenu des exigences de la société :

a) une formation conforme à ses aptitudes et propre à assurer un développement harmonieux de sa personnalité ; b) de se préparer à assumer des responsabilités politiques et sociales. » Et le commentaire qui accompagnait ces lignes précisait à propos du droit à la formation : « Si l'on a renoncé, après mûres réflexions, à ancrer ce droit fondamental à caractère social dans la constitution, ce n'est certes pas par mépris du principe selon lequel chaque individu a droit à la formation correspondant à ses goûts et aptitudes, mais bien plutôt parce qu'une telle déclaration de portée générale entraînerait dans la pratique de sérieuses difficultés et aurait finalement moins d'efficacité que des dispositions d'exécution à caractère progressif et social que le texte constitutionnel permet de toute façon d'édicter. »

Moins d'un an plus tard ces objections sont tombées et le droit à la formation l'a emporté. On peut s'interroger sur les raisons d'un tel revirement. Les messages du Conseil fédéral sont peu loquaces sur ce point, se bornant à constater que la grande majorité des autorités, des organismes consultés, et tous les cantons sauf Neuchâtel, ont rejeté l'introduction dans la constitution d'une définition du but de l'instruction.

Mais ils ne disent pas comment de cette opposition on a passé au droit à la formation, formule défendue par le Parti socialiste suisse, et probablement combattue par le Parti radical à en juger par certains articles de la presse proche de ce parti, la NZZ par exemple. Querelle de mots dira-t-on. Affaire de juristes, ou mieux de politologues, curieux de connaître dans le détail le fonctionnement des institutions. Voire ! Car politiquement et socialement la modification est d'importance. Il n'est pas sans intérêt de savoir dans quelles conditions elle s'est effectuée.

La publicité de la procédure de consultation (notamment la publication des documents) apparaît plus que jamais nécessaire, au moment où la démocratie, semi-directe notamment, fait l'objet d'attaques de gauche comme de droite, quand ce n'est pas au nom de l'efficacité. Le clair-obscur et le confidentialisme dans lesquels on cherche à la maintenir ne peuvent que lui nuire par les soupçons, souvent injustifiés, de combinaisons et de compromis douteux qu'on lui prête. Le droit à l'information est aussi nécessaire que le droit à la formation. Il est même vital en démocratie.

# Jean Meynaud

C'est un hasard objectif triste que la mort de Jean Meynaud coïncide avec le dernier numéro de la première série de DP, lui qui a été si étroitement associé à notre numéro 1.

Le numéro 1 était un numéro un peu crispé, nous essayions de poser notre voix, l'accueil fut d'abord prudent. Jean Meynaud lui n'hésita pas. Nous avons utilisé ses travaux pour un article sur les parlementaires fédéraux, il nous téléphona : « Passez un soir avec votre équipe. » L'équipe, nous faisons sonner le mot avec un peu de boyscoutisme, débarqua un soir chez Meynaud, près du Petit-Chêne aux Charmettes, dans un rez-de-chaussée tranquille, débordant de végétation qu'il avait su trouver à Lausanne.

Qu'on nous permette de raconter ce souvenir inefaçable. Nous étions pas tout à fait sûrs de nous ou du moins de notre journal, donc timides, mais la soirée avançait, animée, apéros et amuse-bouche, quand Meynaud nous dit : maintenant « à table » et qu'il nous transféra dans la salle à côté avec table garnie d'une dinde et de rouges français. Ainsi DP pendit la crémaillère.

C'était son exceptionnelle générosité. Elle ne cessa de se manifester, nous le voyions une heure tous les quinze jours. Jamais nous ne l'avons trouvé autrement qu'écrivant en s'enivrant de musique (sa discothèque était encore plus incroyablement riche que sa bibliothèque) ; il nous donnait un conseil, complétait notre bibliographie, une générosité intel-

## DP hebdo et le Jura

Le passage de « Domaine Public » à l'hebdomadaire coïncide dans le Jura avec la création de notre groupe-correspondant. Nous sommes ainsi confrontés en même temps aux problèmes posés par la diffusion d'un « nouveau » journal et aux questions soulevées par l'organisation et l'animation d'une équipe de réflexion et de rédaction régionale.

Il est facile d'attendre un journal, de le lire, de le « classer » parfois et, dans le meilleur des cas, de l'utiliser comme instrument politique personnel.

Mais comment passer d'une attitude passive de lecteur-spectateur, plus ou moins engagé, à un rôle de « rédacteur-acteur » et de responsable ?

Avant de répondre à cette question, tentons de préciser ce qu'était DP pour l'abonné d'hier.

DP était tout d'abord une source d'informations et une documentation sérieuse sur les problèmes importants de notre temps et de notre pays, ainsi qu'un ensemble de faits et de données parfois exclusifs. La presse habituelle est souvent muette sur certains sujets gênants ou tabous et presque toujours discrète, partielle, sinon partielle sur les données économiques (l'affaire des tortures du Lac Noir, essai sur le capitalisme suisse, dossier TV suisse). DP se voulait ensuite explication de l'événement, explication cohérente, traduisible en actions politiques concrètes (dernières élections au Conseil National, Question Jurassienne, etc.). DP soumettait enfin à ses lecteurs des idées et des propositions qui étaient de nature à alimenter leur réflexion et à nourrir leurs engagements politique, syndical ou professionnel (Epargne négociée, service militaire différencié, recherche pédagogique, etc.).

Tout en continuant d'assurer ce triple rôle d'information, d'explication et de « promotion », DP devra demain, plus que par le passé, s'accrocher à l'actualité, la suivre, la « traquer », la comprendre, l'infléchir.

C'est, croyons-nous, dans cette perspective que notre groupe régional pourra apporter sa contribution à « Domaine Public ».

Préoccupés par le devenir de notre région, nous entendons nous attacher à la découverte et à l'explication de la réalité jurassienne. Sans ignorer et sans minimiser la « Question jurassienne » elle-mê-

lectuelle semblable à sa générosité d'hôte. Du Canada même, il ne nous retira pas son appui. Parfois un mot d'encouragement, mais où perçait un peu de scepticisme : quelle persévérance à faire vivre ce journal, nous disait-il, mais, et cela il le sous-entendait, il est si difficile d'être socialiste en Suisse!

A une époque où la contestation n'était pas à l'ordre du jour, il avait su démontrer qu'un enseignement universitaire pouvait sortir des chemins battus, retrouver le contact avec la vie, avec les hommes. Même la politique locale, les partis devenaient objet d'étude, et sans ennui pour des étudiants qui auraient plutôt été portés à y voir des institutions méprisables.

Meynaud réconciliait la vie, l'université, et la chose publique. Cela dérangeait des habitudes ; l'officialité réagit, selon l'habitude, plutôt mesquinement, qu'ouvertement. Meynaud se lassa ; il quitta la Suisse.

Nous avons eu le privilège à DP de publier des extraits de ses études sur le coup d'Etat des colonels grecs, sur la tentative de colonisation de la Crète par la Litton Industrie.

Il faudrait parler de l'importance de son œuvre : analyse des groupes de pression, de l'exploitation du consommateur. Mais son œuvre est surtout vivante pour ceux qui ont été ses étudiants et ses amis. Un lien commun les unit. Dans la presse romande, A. Tille, G. Plomb, doivent beaucoup à Meynaud, comme nous-mêmes à DP. Comme Gerasimos Notaras qui croupit toujours les prisons grecques par la volonté des colonels.

me, nous voulons examiner et étudier l'ensemble des problèmes qui se posent à nous (développement économique, aménagement du territoire, animation culturelle, etc.).

Cette réflexion sur notre situation, cette recherche et cette présentation des points chauds, parfois exemplaires, de « notre » actualité ne devront cependant pas nous faire oublier notre insertion dans un espace plus vaste. Nous voulons participer non seulement à notre histoire, mais aussi, par solidarité à celle des régions voisines.

Dans cette perspective nous souhaitons enfin que DP devienne un instrument de communication entre les mouvements formels et informels de gauche, que DP contribue à la coordination des actions de sensibilisation et de mobilisation de ces différentes organisations lors des prochaines campagnes politiques, au sujet notamment des nombreuses initiatives fédérales et des modifications partielles déjà annoncées de la Constitution, ainsi que pour de véritables débats en particulier sur le « Contrat de législation » et sur le statut de la télévision.

Groupe du Jura

## A Saint-Prex, un jardin d'Eden

En matière d'offre d'emploi nous connaissons déjà le « travail agréable au sein d'une équipe jeune et dynamique » et la « place de parcage assurée ». Mais il faut croire que ces arguments ne portent plus. Vetropack, industrie d'emballage en verre (usines à Saint-Prex, Bülach et Wauwil), cherche des jardiniers-amateurs ! Sur une pleine page publicitaire on peut voir en effet un jardinier soignant son plant de tomates. Le texte exalte la vie agréable qu'on mène à Saint-Prex : mise à disposition d'un petit jardin, loisirs multiples tels que l'apiculture, la philatélie, la numismatique, la colombophilie, la musique... Et de conclure que les gens qui pratiquent ces différents travaux ont tous un... passe-temps en commun : la fabrication des emballages en verre. A croire que la civilisation des loisirs est devenue réalité sur les bords du Léman.

## Villette, vins ou villas ?

Villette, site d'importance nationale. Une petite commune vit ce destin ; ce qui s'y passe est donc important : les discussions sur les zones vertes n'y sont plus de tapis vert ; ça se joue sur le terrain, ceps en mains.

Site national ? Tout est relatif. En comité de rédaction, les non-Vaudois ont demandé : c'est où Villette ? Nous avons expliqué. Mais, nous aussi, avons des vignes, a dit le Genevois !

Donc Villette, c'est la marche de Lavaux contre la poussée urbaine lausannoise. Lutry a été grignoté ; dans son dos Grandvaux, hélas, subit le lent pourrissement des constructions mal contrôlées.

Villette, grâce à une solide tradition vigneronne, grâce au fait que des institutions étatiques y possèdent de grandes surfaces, a su résister.

Les conditions sont pourtant les pires. Tout le vignoble est classé en vertu d'un vieux plan d'extension en zone villas. Comme les dessertes du vignoble sont bien tracées, comme les égouts et les conduites d'eau descendent la pente par gravitation, le terrain est équipé. Rien ne s'oppose donc à une prolifération de villas.

La municipalité, entraînée par le syndic Chollet, a courageusement pris les choses en main. Elle a d'abord écarté la solution de facilité qui aurait consisté à se réfugier dans les jupes de l'Etat qui, en appliquant la loi sur la protection des sites, aurait pu classer le vignoble, d'autorité. Un travail, difficile, de persuasion a donc été entrepris.

Même si finalement il fallait en arriver à une solution étatique, il importe de souligner cette volonté communale de résoudre elle-même son problème. Le corollaire de cette volonté a été de ne pas admettre que soit figé le village. Même dans les sites nationaux, un certain développement, lié aux villages existants, doit être réservé. D'abord parce qu'une commune doit pouvoir respirer ; ensuite parce qu'un paysage figé, immuablement, comme un tableau, perd ses qualités de vie et par conséquent même son charme naturel.

L'extension toutefois ne peut être que très limitée, regroupée et traitée avec beaucoup de soins par les architectes et urbanistes.

Admettre une petite zone constructible, c'est résoudre, partiellement du moins, dans un cas difficile comme celui de Villette, le problème des indemnités. Si le 90 % du territoire est classé inconstructible, ceux qui prétendaient y construire doivent transférer leur prétention sur la zone à bâtir ; ils touchent donc en quelque sorte une indemnité en nature, et non pas en espèce.

Pour toutes ces raisons, l'expérience de Villette est intéressante.

La situation est hélas ! aujourd'hui brouillée. La municipalité se heurte à l'opposition de ceux qui voudraient utiliser librement leur droit de construire et surtout à celle de ceux qui, travaillant en ville, mais résidant dans le village, désirent en vernir le pittoresque, parce que c'est là qu'ils se reposent ou qu'ils reçoivent leurs amis, et non pas là qu'ils vivent et œuvrent. Ce sont les ultras.

Et puis un Monsieur Weber appelé par eux est venu de Paris tenir conférence de presse, ayant accepté quand on lui a expliqué jusqu'où il fallait prendre le train pour arriver à Villette.

Dans cette confusion cultivée par les ultras, il faut s'en tenir aux principes : la solution adoptée par la Municipalité, sous réserve d'un examen des qualités architecturales du projet, peut être considérée comme la meilleure, car elle remplit trois conditions d'un aménagement communal du territoire :

Opérer un remaniement pour limiter la zone à construire, classer zone agricole (viticole) le reste du territoire, indemniser les propriétaires en nature.

La solution municipale n'est donc pas un compromis. Elle est le fait d'une réflexion juste. Elle s'imposera ailleurs encore.

Il importe donc de la défendre contre le brouillage des idées.